

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 juin 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021**

**2021 DJS 46** Subvention (100.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le District Parisien de Football.

**M. Karim ZIADY, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement au District Paris Football ;

Sur le rapport présenté par M. Karim ZIADY au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs ci-jointe, prévoyant l'attribution de la subvention, pour la saison 2021, visée à l'article 2 et les conditions de ce soutien.

Article 2 : une subvention de 100.000 euros est attribuée au «District Parisien de Football» (n°197603 / 2021\_07529) – 6, avenue Joseph Bédier (13<sup>ème</sup>), au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : la dépense correspondante, d'un montant total de 100 000 euros, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget 2021 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**